

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
01/07/2019**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
12/07/2019**Date de publication :**
12/07/2019**Le 08 juillet 2019 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DARBO Benoît, Maire.

Étaient présents : Jacques AUDE, Thierry BLANQUE, Frédérique BOURVON, Jean-Pierre BRUN, Guy-Jean CAMBERLIN, Béatrice CANADA, Alain COORNAERT, Lionel COUBRA, Benoît DARBO, Sabrina DUBERN, Frédéric GIL, Damien OBRADOR, Eve PARENT et Josette VALLAU**Étaient représentés :** Mickaël GANTOIS par Thierry BLANQUE, Aurore LAUDET par Béatrice CANADA**Absent :** /**Secrétaire de séance :** Josette VALLAU**DELIBERATION N° 2019-48****OBJET : Tarifs de location des salles des fêtes**

Les délibérations relatives aux tarifs de location des salles des fêtes datent du 06 septembre 1991 et du 14 février 1992. Elles sont libellées en francs. Par mail du 13 juin 2019, le Trésor Public demande une nouvelle délibération actualisée en euros.

Les tarifs, convertis en euros, étaient les suivants :

✚ Salle des fêtes de Cabanac – forfait weekend

- mariage et baptême : 152 €
- anniversaire et autre : 213 €
- caution : 381 €

✚ Salle des fêtes de Villagrains – forfait weekend

- mariage et baptême : 76 €
- anniversaire et autre : 107 €
- caution : 305 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de location à un usage privé non ouvert au public comme suit :

Salle des fêtes de Cabanac – forfait weekend

- mariage, baptême et anniversaire : 152 €
- autre : 213 €
- caution : 381 €

Salle des fêtes de Villagrains – forfait weekend

- mariage, baptême et anniversaire : 76 €
- autre : 107 €
- caution : 305 €

- de dire que ces tarifs seront applicables à compter de la date de la présente délibération.

POUR : 16
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 08 juillet 2019

Le Maire



Benoît DARBO